

VILLE DE ROYAN  
 COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PELTIER représentée par M. BESSON  
 M. FILOCHE représenté par Mme DAUZIDOU  
 M. DENIS représenté par M. MERLE  
 Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE  
 Mme DOUMECQ représentée par M. GIRAUD  
 M. MEGLIO représenté par M. QUENTIN  
 M. PATRUX représenté par Mme CIRAUD-LANOUE  
 M. PAVON représenté par M. CAU

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. PRUDENCIO

\*\*\*\*\*

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 H 30.

Madame Eva ROY, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- d'engager une modification n° 3 du Plan Local d'urbanisme, portant sur la suppression, sur le territoire communal, des sous-zonages destinés à l'implantation de terrains familiaux, pour les populations sédentarisées de la Puisade, ainsi que sur le retrait du projet de création d'une aire d'accueil sur le site de Monperrier,

- de constituer, sous l'autorité de Monsieur le Député-Maire, un groupe de travail comprenant Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint, Madame Eliane CIRAUD-LANOUE, Adjointe aux Affaires Sociales, Monsieur Pascal RÉVOLAT, Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme, Monsieur John LASSERRE, Directeur du Centre Socioculturel de Royan et Madame Rosita BRUN, Présidente de l'Association Départementale Voyageurs Gadjé (liste non limitative).

Ce groupe de travail aura pour mission de préparer un nouveau projet de délibération, visant notamment à :

- inviter, ou même à inciter, le plus grand nombre possible de familles actuellement installées à la Puisade à être hébergées dans des logements sociaux, dont la ville dispose en nombre croissant, grâce à la politique conduite par l'équipe municipale, ces dernières années ;

- installer des terrains familiaux sur les 10 000 m<sup>2</sup> de La Puisade, ainsi libérée d'une partie<sup>2</sup> de ses occupants actuels ;
  - trouver sur la périphérie du territoire communal des terrains susceptibles de constituer l'aire d'accueil imposée par la loi BESSON du 5 juillet 2000.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### PREND ACTE

- de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées, établi par la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais, pour l'année 2011.

\*\*\*\*\*

### DECIDE

- de retenir, dans le cadre de la construction de l'usine de traitement d'eau potable de la source de Chauvignac, la solution de l'affinage par filtres bicouche + UV, moins coûteuse, tant en investissement qu'en fonctionnement, pour des résultats de traitement conformes aux normes de qualité.

\*\*\*\*\*

- d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Royan et le Service Départemental d'Archéologie, relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur la commune de BARZAN (usine de traitement d'eau potable de la source de Chauvignac).

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer ladite convention.

- d'imputer la dépense correspondante, soit 4 256,97 €, au budget annexe de l'eau potable, pour l'exercice 2012.

\*\*\*\*\*

- d'approuver le projet de convention relatif au transfert partiel et temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Commune de ROYAN au profit de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour des travaux de création de l'arrêt de bus accessible « CHARLES DE GAULLE » du réseau de transport urbain Boulevard de la République.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention et tout document s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

- d'émettre un avis favorable au projet d'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique aux communes de Corme Ecluse, Sablonceaux et Saint Romain de Benêt.

\*\*\*\*\*

- à l'unanimité le vœu de voir, à l'occasion de l'élargissement de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique à trois nouvelles communes, améliorer dès 2013 sa représentation au sein du Conseil Communautaire, pour établir un plus juste rapport avec l'importance de sa population.

\*\*\*\*\*

#### DECIDE

- d'émettre un avis favorable sur le projet de Schéma Régional Eolien (SRE) de Poitou-Charentes.

\*\*\*\*\*

- d'émettre un avis favorable à la création de la ZDE de Naujac-sur-mer et un avis très réservé sur le projet de création d'une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) sur la commune de Le Verdon sur Mer, dans l'attente d'informations enfin précises et sûres.

\*\*\*\*\*

- d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section BN n° 325p, d'une superficie de 53 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Eric MORISSET, en vue de l'élargissement de la Rue des Noisetiers,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à l'opération d'acquisition de cette partie de parcelle,

- de confier la rédaction de l'acte authentique d'acquisition à l'étude de Maître Martine CLUZEAU-GICQUEL, notaire à SAINTES (17100), 5 Place du Maréchal FOCH ; les frais de transaction étant pris en charge par la Ville de Royan,

- d'imputer les dépenses liées aux frais d'enregistrement au budget communal.

\*\*\*\*\*

- d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section BN n° 233p, d'une superficie de 23 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Benoit CERF, en vue de l'élargissement de la Rue des Aulnes,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à l'opération d'acquisition de cette partie de parcelle,

- de confier la rédaction de l'acte authentique d'acquisition à l'étude de Maître Stéphane LAPEGUE, notaire à ROYAN (17200), 4 avenue de Pontailiac ; les frais de transaction étant pris en charge par la Ville de Royan,

- de confier le bornage à Monsieur Philippe CIRAUD-LANOUE, Géomètre à ROYAN (17200), Rue Jacques CARTIER, les frais étant pris en charge par la Ville de Royan,

- d'imputer les dépenses liées aux frais d'enregistrement au budget communal.

\*\*\*\*\*

- d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section BW n° 332, d'une superficie de 51 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Richard CLOLUS, en vue de l'élargissement de l'Impasse des Figuiers,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à l'opération d'acquisition de cette partie de parcelle,
- de confier la rédaction de l'acte authentique d'acquisition à l'étude de Maître Caroline CHARPIAT, notaire à SAUJON (17600), 1 rue Félix VIEUILLE ; les frais de transaction étant pris en charge par la Ville de Royan,
- d'imputer les dépenses liées aux frais d'enregistrement au budget communal.

\*\*\*\*\*

- d'acquérir, à l'euro symbolique, une superficie totale de 20 m<sup>2</sup> correspondant aux 3 lots de parcelles cadastrées section BW n° 56p, appartenant à Monsieur Bruno MARCHAIS, en vue de la régularisation de l'alignement de la Rue des Erables et de la Rue des Saules
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à l'opération d'acquisition de cette partie de parcelle,
- de confier la rédaction de l'acte authentique d'acquisition à l'étude de Maître Thierry GILBERT, notaire à ROYAN (17200), 1 boulevard de Cordouan ; les frais de bornage étant pris en charge par la Ville de Royan,
- de confier le bornage à Monsieur Bruno GUINARD, Géomètre Expert Foncier à ROYAN (17200), les frais étant pris en charge par la Ville de Royan,
- d'imputer les dépenses liées aux frais d'enregistrement au budget communal.

\*\*\*\*\*

- de modifier les crédits de l'exercice 2012 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
6574.04	- Subvention Comité de Jumelage	+ 1 500,00 €	
6574.40	- Subventions sportives	+ 2 100,00 €	
6574.520	- Subventions « Social, Jeunesse et Famille »	+ 1 500,00 €	
6574.0241	- Subvention « Rencontres lodées » et « défilé militaire »	+ 4 700,00 €	
623271.335	- Interventions « Ville d'Art et d'Histoire »	- 4 844,00 €	
64131.322	- Rémunération personnel non titulaire « Patrimoine et Musée »	+ 4 844,00 €	
022.01	- Dépenses imprévues	- 10 000,00 €	
6616.01	- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	- 1 650,00 €	
6811.01	- Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles –	+ 71 879,51 €	

023.01	Cheptel- - Virement à la section d'investissement	- 48 029,51 €	
7562.41460	- Excédent reversé par la régie du Port		+ 22 000,00 €
TOTAL		+ 22 000,00 €	+ 22 000,00 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
2188.822	- Acquisition d'une trieuse et de barrières pour le parking du Marché Central (HT)	+ 1 850,00 €	
2315.41460	- Travaux quai des sabliers et station de carburants (HT)	+ 22 000,00 €	
28185.01	- Amortissement des immobilisations corporelles -Cheptel-		+ 71 879,51 €
021.01	- Virement de la Section de Fonctionnement		- 48 029,51 €
<b>Opérations patrimoniales</b>			
2031.324	- Etudes Eglise Notre Dame		+ 84 416,37 €
2313.324	- Travaux Eglise Notre Dame	+ 84 416,37 €	
2031.64	- Etudes Garderie Jean Papeau		+ 11 362,00 €
2313.64	- Travaux Garderie Jean Papeau	+ 11 362,00 €	
2031.816	- Etudes Aéroport		+ 47 190,00 €
2313.816	- Travaux Aéroport	+ 47 190,00 €	
2031.411	- Etudes Salle d'Escrime		+ 3 922,88 €
2313.411	- Travaux Salle d'Escrime	+ 3 922,88 €	
TOTAL		+ 170 741,25 €	+ 170 741,25 €

\*\*\*\*\*

- de modifier les crédits de l'exercice 2012 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
<b><u>SECTION INVESTISSEMENT</u></b>			
2111	- Acquisition de terrains	+ 100 000,00 €	
2315	- Travaux en cours	- 100 000,00 €	

	<u>Opérations patrimoniales</u>		
2031	- Frais d'études captage St Pierre		+ 678,81 €
21531	- Travaux captage St Pierre	+ 678,81 €	

\*\*\*\*\*

- d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables figurant sur la demande établie par le Comptable du Trésor Public pour le Budget Principal.

Etat N°1	Années 2009 à 2011	1 144,13 €
<b>TOTAL.....</b>		<b>1 144,13 €</b>

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6541 – Fonction 01 du Budget Principal.

\*\*\*\*\*

- d'encaisser l'excédent reversé par la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Port de Royan", pour le financement du solde de l'opération d'aménagement du quai de commerce des Sabliers et d'une station de carburants.

\*\*\*\*\*

- de fixer à 8,28 pour l'année 2013, le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0,75 et 0,25 €/MWh, selon la nature de l'utilisateur).

Le mode de calcul est le suivant :

$$\frac{8,00 \times 122,22 \text{ (indice des prix 2011)}}{118,04 \text{ (indice des prix 2009)}}$$

\*\*\*\*\*

- de fixer les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit :

- Equidés (Chevaux et Poneys) : 3 ans
- Caprins (Chèvres) : 3 ans

\*\*\*\*\*

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 311 153,00 € souscrit par la SA d'HLM Atlantic Aménagement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

\*\*\*\*\*

- d'attribuer les subventions diverses suivantes :

**Article 6574 Fonction 520**

o Centre Hospitalier de ROYAN 1 500,00 €

**Article 6574 Fonction 0241**

o Association Côte à Côte (Rencontres Iodées) 4 000,00 €  
o Association Military Véhicule Collection Group (MVCG) 700,00 €

**Article 6574 Fonction 03**

o Les entretiens de ROYAN 1 500,00 €

**Article 6574 Fonction 04**

o Comité de Jumelage 1 500,00 €

**Article 6574 Fonction 5220**

o Urban Glisse Royannaise 1 800,00 €  
o Royan Hip-Hop 800,00 €

\*\*\*\*\*

- de solliciter auprès de Direction Régionale des Affaires Culturelles du Poitou-Charentes une subvention supplémentaire, d'un montant de 5 000 €, dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

\*\*\*\*\*

- de procéder au désherbage des collections de la bibliothèque municipale de Royan, considérant que certains ouvrages doivent être réformés parce qu'ils contiennent des informations obsolètes ou qu'ils sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale.

- ces ouvrages seront cédés gratuitement à des institutions ou à des associations ou, à défaut, détruits.

\*\*\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire de 2 100 euros (deux mille cent euros) à l'Association Défi des Ports-Royan.

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Défi des Ports-Royan.

- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à le signer

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

\*\*\*\*\*

**P R E N D A C T E**

- du rapport comportant les observations définitives, arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine, Poitou-Charentes, dans sa séance du 30 mai 2012, portant sur la gestion de l'association Département Animation,

## DECIDE

- compte-tenu des irrégularités soulevées par la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine, Poitou-Charentes, d'exiger, en application de l'article 4 des conventions d'objectif, le reversement des subventions, obtenues par dissimulation, voire par fraude, versées au Département Animation par la ville de Royan, sur les exercices 2007 à 2011 inclus, soit 1 868 548 €.

- de mandater Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, pour faire examiner plus en détail l'éventuelle qualification pénale des faits portés à la connaissance du Conseil Municipal et en tirer le cas échéant toutes les conséquences."

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30



Pour le Député-Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD

